



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/252

**Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle au profit des familles
rissoises dans le cadre d'un voyage scolaire organisé par le lycée
François-Truffaut de Bondoufle**

Séance du mardi 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 18 septembre 2024, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de
membres**

En exercice : 35
Présents à la
séance : 23
Excusés
représentés : 7
Absents : 5

* Arrivées à 18h36 au cours de la
présentation du point n°1 inscrit à
l'ordre du jour

** A quitté la séance à 19h49 en
confiant son pouvoir à F. Deraedt
au cours du point n°14 inscrit à
l'ordre du jour

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg*, Souad Medani**, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier, Annabelle Mallet, Sémira Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebig, Nejla Toptas, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Serge Mercieca à Gilles Melin, Siegfried Van Waerbeke à Aurélie Monfils, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Omar Abbazi à Marcus M'Boudou, Jérémy Kawouk à Véronique Gauthier, José Peres à Erick Couturier, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Christian Amar Henni, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulla
91150 Ris-Orangis
T : 01 69 02 52 52
F : 01 69 02 52 53
Contact : ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
24 septembre 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/252

Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle au profit des familles rissoises dans le cadre d'un voyage scolaire organisé par le lycée François-Truffaut de Bondoufle

Education

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Aurélie MONFILS, Adjointe au Maire chargée de la Réussite scolaire, des Collèges, du Lycée et l'Enseignement supérieur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 18 septembre 2024,

CONSIDERANT que le lycée François-Truffaut a organisé un voyage scolaire en Sicile, du mardi 21 au vendredi 24 mai 2024 au profit des élèves de Seconde, Première et Terminale,

CONSIDERANT que la demande de subvention du lycée François-Truffaut auprès de la commune s'inscrit dans une démarche éducative au bénéfice des élèves rissois,

CONSIDERANT que quatre élèves rissois ont participé à ce séjour scolaire,

APRÈS DÉLIBÉRATION

DECIDE d'allouer une aide de 100 € à chacune des quatre familles rissoises dont l'enfant a participé à ce voyage scolaire.

PRECISE que cette somme sera directement versée aux familles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document subséquent.

PRECISE que le mandatement de la subvention allouée s'effectuera sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2024.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture le : 01 OCT. 2024

Publié le : 01 OCT. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

